

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 15 janvier 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Maurice Grimard, maire  
Monsieur René Guimond, conseiller  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère  
Monsieur Sylvain Paris, conseiller  
Madame Carole Plamondon, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe  
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 Séance du 4 décembre 2018
  - 4.2 Séance du 11 décembre 2018 (Budget)
5. Finances
  - 5.1 Revenus
  - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$
7. ADMQ - Adhésion et Congrès 2019
8. Nomination d'un représentant auprès de clicSÉCUR
9. Quote-part 2019 du transport des personnes de la MRC de Bécancour - Volet adapté
10. Réfectoscope pour inspection interne des bornes-fontaines
11. Logiciel comptable CIM - Ajout d'un module et d'un poste
12. Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
  - 12.1 Demande de protocole au MTMDET pour la réfection des trottoirs
  - 12.2 Travaux dans les emprises d'une route du MTMDET
13. Mandat à une firme d'architecte pour l'étude préliminaire du projet de réaménagement du bureau municipal et construction d'un garage municipal
14. Octroi de contrat - Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures
15. Règlements
  - 15.1 Règlement #362-2019 : Tarification pour les services municipaux
  - 15.2 Règlement #363-2019 : Gestion contractuelle
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

**1-01-19**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Paris  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Grimard donne la parole aux citoyens.

## **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2-01-19**

### **4.1. SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 4 décembre 2018 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

**3-01-19**

### **4.2. SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018 (BUDGET)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 11 décembre 2018 soit adopté.

**ADOPTÉE**

## **5. FINANCES**

### **5.1. REVENUS**

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 51 164.68\$ incluant les revenus de perception.

**4-01-19**

### **5.2. DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Blanche L'Hérault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

*Décembre 2018*

- FOURNISSEURS: 85 429.95\$
- SALAIRES: 17 130.36\$

**ADOPTÉE**

**6. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DÉPASSANT 25 000\$**

Conformément à l'article 961.3 et 961.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000\$, qui ont été conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$ (taxes incluses) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. La liste sera également publiée sur le site internet de la municipalité dans les délais prescrits.

5-01-19

**7. ADMQ - ADHÉSION ET CONGRÈS 2019**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que la directrice générale adhère annuellement à l'ADMQ au montant de 463\$ plus taxes et à l'assurance responsabilité au montant de 348\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu que la directrice générale puisse assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2019, au Centre des congrès de Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le paiement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour 2019 ainsi que les frais d'assurance responsabilité;

De permettre à la directrice générale de procéder à l'inscription et aux réservations nécessaires pour le congrès 2019 de l'ADMQ et que les frais inhérents à cette activité incluant les frais de déplacement, de repas et d'hébergement soient payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

6-01-19

**8. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE CLICSÉCUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière, (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de Parisville, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

**ADOPTÉE**

7-01-19

**9. QUOTE-PART 2019 DU TRANSPORT DES PERSONNES DE LA MRC DE BÉCANCOUR - VOLET ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville contribue au Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Volet adapté et que le renouvellement de 2019 nous est parvenu;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil autorise le paiement de la quote-part 2019 au montant de 2379,44\$ pour le volet transport adapté du Transport des personnes de la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE**

**8-01-19 10. RÉFLECTOSCOPE POUR INSPECTION INTERNE DES BORNES-FONTAINES**

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un instrument d'inspection des bornes-fontaines (réflectoscope) serait utile pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville souhaite également l'achat d'un réflectoscope;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'achat d'un réflectoscope en commun avec la municipalité de Fortierville.

**ADOPTÉE**

**9-01-19 11. LOGICIEL COMPTABLE CIM - AJOUT D'UN MODULE ET D'UN POSTE**

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que la directrice générale ait accès au logiciel comptable CIM utilisé par la municipalité sur son poste informatique;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CIM offre la possibilité d'ajouter un module de transmission des bordereaux de paie par internet au logiciel comptable;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'ajout du logiciel comptable CIM sur le poste informatique de la directrice générale pour un montant de 810,00\$ plus taxes;

De permettre l'achat du module de transmission des bordereaux de paie par internet au coût de 152,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**12. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**

**10-01-19 12.1. DEMANDE DE PROTOCOLE AU MTMDET POUR LA RÉFECTION DES TROTTOIRS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réfection des trottoirs les plus abîmés de la Municipalité situés sur la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la rue principale est de la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville reconnaît que l'entretien des trottoirs est de sa responsabilité, mais qu'elle aimerait prévoir que les travaux de réfection soient intégrés aux travaux du MTMDET;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'aviser le MTMDET que la Municipalité de Parisville souhaiterait que la réfection des trottoirs de la rue Principale soit intégrée avec les prochains travaux de pavage prévus;

D'autoriser le maire et la direction générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE**

**11-01-19**

**12.2. TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MTMDET**

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- Que la Municipalité de Parisville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité nomme Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Jean Lépine, inspecteur municipal, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

**ADOPTÉE**

**12-01-19**

**13. MANDAT À UNE FIRME D'ARCHITECTE POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL ET CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au réaménagement du bureau municipal ainsi qu'à la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services professionnels d'un architecte pour la réalisation d'une étude préliminaire afin de bien évaluer les besoins et les différentes options possibles;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services reçus des firmes suivantes : Doucet + Turcotte architectes, Michelle Côté architecte et Bourassa Gaudreau et associés architectes;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De retenir les services de la firme Bourassa Gaudreau et associés architectes pour une rencontre préliminaire pour le projet de réaménagement du bureau municipal et de construction d'un garage municipal au coût de 500,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**13-01-19**

**14. OCTROI DE CONTRAT - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection par caméra du système d'égout, il s'avère essentiel de mettre à jour le plan d'intervention de la municipalité afin de tenir compte des données recueillies;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter la proposition de la firme SNC-Lavalin pour la mise à jour du plan d'intervention au montant de 4 800\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

## **15. RÈGLEMENTS**

**14-01-19**

### **15.1. RÈGLEMENT #362-2019 : TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)*, la municipalité de Parisville peut établir une tarification pour l'utilisation de biens ou de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification doit être établie par règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de biens et services municipaux dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de présent règlement a été transmis aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 362-2019 relatif à la tarification pour les services municipaux soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

**ADOPTÉE**

**15-01-19**

### **15.2. RÈGLEMENT #363-2019 : GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 20 avril 2015, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100\$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 363-2019 relatif à la gestion contractuelle soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

**ADOPTÉE**

#### **16. RAPPORT DES ÉLUS**

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

#### **17. CORRESPONDANCES**

- CNESST : Accusé de réception du programme de santé spécifique
- CPTAQ : Orientation préliminaire du dossier #420784
- Akifer, Nordikeau et CanExplore : Invitation à une journée de formation sur l'eau et les infrastructures municipales
- Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- CPTAQ : Accusé de réception du dossier #422320
- Fédération canadienne des municipalités (FCM) : Invitation à adhérer pour 2019-2020

#### **18. VARIA**

Nil

#### **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Grimard donne la parole aux citoyens.

**16-01-19**

#### **20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Paris  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h56 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 5 février 2019.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. Maurice Grimard, maire**

---

**Mme Carine Neault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**